

**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil d'établissement**  
**ÉCOLE SAINT-PIE-X DE MAGOG**

**Première rencontre ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X de Magog, tenue le 27 octobre 2015 à 18 h 30.**

**Étaient présents :**

Madame Sandra Desgagné	Parent
Monsieur Pascal Robert	Parent
Monsieur René Nadeau-Dostie	Parent
Monsieur Sébastien Bélair	Parent
Madame Sophia Bégin	Responsable service de garde
Madame Chantale Beaumont	Enseignante
Monsieur Louis Provencher	Enseignant
Madame Nathalie Cadorette	Employée de soutien
Monsieur Stéphane Gévry	Directeur
Monsieur Réjean Lacroix	Commissaire

**Absents :** Mesdames Christine Morin et Vicky Perron

**1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Il y a quorum.

**2. Nomination d'un-e secrétaire**

Chantale Beaumont agira à titre de secrétaire.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour 27 octobre 2015.**

**CE 15/16-001**

Le point 7 est remplacé par *Période de questions du public* et les points suivants sont ainsi décalés de 1. De plus, il y a ajout de 3 points au point 22) *Affaires nouvelles*. Suite à ces modifications, l'ordre du jour de la séance du 27 octobre 2015 est adopté.

**Adopté à l'unanimité**

**4. a) Élection d'un-e président-e**

Pascal Robert propose René Dadeau-Dostie, qui refuse; René Nadeau-Dostie propose Sébastien Bélair et Sandra Desgagné. Mme Desgagné refuse. Sébastien Bélair accepte la présidence.

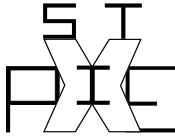
**b) Élection d'un-e substitut**

Sandra Desgagné accepte d'être substitut.

**CE 15/16-002**

Il est proposé que Sébastien Bélair soit nommé président du conseil d'établissement et que Sandra Desgagné soit nommée substitue.

**Adopté à l'unanimité**



**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil d'établissement**  
**ÉCOLE SAINT-PIE-X DE MAGOG**

**5. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juin 2015**

**CÉ 15/16-003**

Suite à la correction apportée au point 7 (ajout de la 4<sup>e</sup> année) et au point 17 (remplacer président par directeur général) il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juin 2015.

**Adopté à l'unanimité**

**6. Suivis au procès-verbal de la séance du 9 juin 2015**

**10. Sorties éducatives**

Stéphane présente les résultats du sondage qu'il a effectué auprès des élèves concernant une proposition de programmation sportive en remplacement des sorties en ski. 61 % des élèves sont en faveur de la programmation sportive contre 39 % pour le ski. Ces résultats seront acheminés par courriel aux parents ainsi qu'aux enseignants.

**18. La Pomme Verte**

Stéphane va s'informer auprès du traiteur pour savoir quel est le met qui remplace les crêpes sucrées sur le menu.

**7. Période de questions du public**

Trois parents du public sont présents à la séance. Aucune question.

**8. Établissement des règles de régie interne**

**CÉ 15/16-004**

Suite à la lecture du document, les règles de régie interne sont adoptées par les membres du conseil d'établissement.

**Adopté à l'unanimité**

**9. Établissement d'un calendrier des séances (adoption)**

**CÉ 15/16-005**

Les membres du conseil d'établissement sont d'accord avec le calendrier des séances proposé.

**Adopté à l'unanimité**

**10. Participation du commissaire aux rencontres (autorisation)**

Les membres du conseil d'établissement autorisent la présence du commissaire, Monsieur Réjean Lacroix, aux rencontres.

**11. Nomination des représentants (2) de la communauté au conseil d'établissement**

L'appel est lancé pour trouver des gens de la communauté qui aimeraient siéger au sein du conseil d'établissement.

**12. Dénonciation d'intérêt**

Le formulaire « *Dénonciation d'intérêt* » est présenté. Aucun membre n'a d'intérêt à dénoncer, sauf M. Pascal Robert.



**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil d'établissement**  
**ÉCOLE SAINT-PIE-X DE MAGOG**

**13. Plan de réussite 2015-2016 (approbation)**

**CÉ 15/16-006**

Le plan de réussite 2015-2016 est approuvé tel que proposé.

**Approuvé à l'unanimité**

**14. Règles de conduite (approbation)**

**CÉ 15/16-007**

Le document « Règles de conduite de l'école Saint-Pie-X » est présenté aux membres du conseil d'établissement et adopté tel quel.

**Approuvé à l'unanimité**

**15. Mesures de sécurité (approbation)**

Les membres du conseil d'établissement sont d'avis que la vidéo sur la pratique du code blanc devrait être présentée aux élèves tous les ans.

**CÉ 15/16-008**

Les membres du conseil d'établissement approuvent le document portant sur les mesures de sécurité.

**Approuvé à l'unanimité**

**16. Sorties éducatives (approbation)**

- Les membres du conseil d'établissement approuvent toutes les sorties faites près de l'école qui ne nécessitent pas de transport et qui sont faites sur les heures de classe.
- Pour Jouvence, il faut vérifier le nombre de repas en fonction du nombre de jours pour chaque sortie. Il faut également revoir le nombre d'élèves de maternelle et 1<sup>re</sup> année afin de faire ajuster le prix.
- Le C.É. accepte de défrayer les coûts de transport pour la sortie au Centre d'arts Orford, à même le fonds 5, fonds commun, pour un total d'environ 600 \$. Suite à l'obtention de la subvention que nous attendons, les sommes seront versées dans ce même fonds.
- Les sorties présentées au C.É. sont :
  - Sorties culturelles au Centre d'arts Orford, le 17 novembre pour le 1<sup>er</sup> cycle, le 18 novembre pour le 2<sup>e</sup> cycle et le 19 novembre pour le 3<sup>e</sup> cycle; ● Coucher à l'école la nuit du 21 décembre pour les élèves de 5<sup>e</sup> année; ● Cinéma Magog, le 22 décembre, pour tous les élèves; ● Salle Léonard Saint-Laurent, théâtre de la troupe La Caravane, le 13 avril pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année; ● Dictée PGL en janvier et février, pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année; ● Aréna de Magog, patin, d'octobre à mars, environ 4 fois pour chacune des classes; ● Base de plein air Jouvence, les 20,21,22 juin pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles; ● Base de plein air Jouvence, les 21 et 22 juin pour les élèves de 2<sup>e</sup> année; ● Base de plein air Jouvence, le 22 juin, pour les élèves de maternelle et 1<sup>re</sup> année.

**CÉ 15/16-009**

Le conseil d'établissement approuve toutes les sorties mentionnées ci-dessus.

**Approuvé à l'unanimité**



**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil d'établissement**  
**ÉCOLE SAINT-PIE-X DE MAGOG**

**17. Levées de fonds**

Le conseil d'établissement propose deux levées de fonds majeures. René Nadeau-Dostie a commencé les démarches pour la vente de jus de fruits. Sandra Desgagné sera responsable de la vente de fromages de l'Abbaye qui aura lieu autour de Pâques.

**18. Informations des représentants des enseignants**

- L'équipe de basketball va débiter la semaine prochaine;
- La fête de l'Halloween va se dérouler vendredi. Des parents de l'O.P.P. vont remettre des friandises sur le parcours de la parade. Les élèves de 6<sup>e</sup> année présenteront leurs machines à gommages et feront visiter leur maison hantée en après-midi.

**19. Informations de la représentante du service de garde**

- Sortie à l'aréna le 6 novembre, lors de la journée pédagogique;
- On regarde avec le directeur du centre des adultes (Transit) de Magog, Jacques Girard, la possibilité d'utiliser le gymnase de son école lors des journées pédagogiques.
- Il y a entre 77 et 91 élèves qui fréquentent le service de garde lors des journées pédagogiques.

**20. Information de la direction**

**20.1 Location de salle : utilisation des locaux (approbation)**

**CÉ 15/16-010**

Les membres du conseil d'établissement approuvent la location des locaux dont les revenus sont utilisés pour les frais d'entretien et de l'équipement (conciergerie).

**Approuvé à l'unanimité**

**20.2 Tâches des enseignants (information)**

Stéphane nous explique le nombre et le type de travail qui devraient être reconnus dans la tâche des enseignants :

- Temps en présence des élèves (cours, surveillance, récupération...);
- Comités et communications aux parents;
- Travail personnel, planification;
- Temps reconnu à la tâche pour les sorties (récréations, dîners 75 min et/ou périodes libres)  $\pm$  6 heures pour une sortie culturelle (2), une sortie sportive (2) et la sortie de fin d'année(2)\*;
- Temps pour la gestion financière des sorties;
- Jouvence : 1 coucher = 1 pédagogique - 2 couchers = 2 pédagogiques

\*On remarque qu'il n'y a pas tant de temps que cela qui peut être reconnu pour les sorties, la sélection et le nombre deviennent donc importants.

**21. Correspondance**

Aucune.



**Procès-verbal**  
**Réunion du Conseil d'établissement**  
**ÉCOLE SAINT-PIE-X DE MAGOG**

**22. Affaires nouvelles**

Aucune.

**22.1 Mot du commissaire**

La commission scolaire va revoir les bassins scolaires. Selon le ministère, les élèves peuvent être déplacés dans un rayon de 20 km, dans une école capable d'accepter les élèves pour un minimum de 5 ans.

**22.2 Départ de Véronique**

Stéphane demande l'accord des membres du conseil d'établissement afin d'organiser un souper de reconnaissance pour Véronique Laverdure, avec les membres du personnel et du C.É.

Le conseil d'établissement est d'accord.

**22.3 Site Internet de l'école**

Le site internet de l'école devrait être mis à jour, cependant l'enseignant responsable, Patrice Lambert, a utilisé toutes les heures allouées à ce projet (6 heures). Il y a possibilité qu'une formation soit donnée par Julie Verreault, de la commission scolaire, à un membre bénévole de l'O.P.P.

**22.4 Informations de la représentante du personnel de Soutien**

Rien à signaler.

**22.5 Mobilisation des parents**

Une rencontre organisée par les parents est prévue le 4 novembre afin de se mobiliser afin de garder nos élèves à l'école.

Notre école est présentement exploitée au maximum : des locaux de rangement servent de bureau de travail à des professionnelles et la responsable du service de garde et le gymnase est rempli de casiers.

**23. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du conseil d'établissement est le mardi 1<sup>er</sup> décembre à 18 h 30.

**24. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 22 h 14.

**Sébastien Bélair, président**

**Stéphane Gévry, directeur**